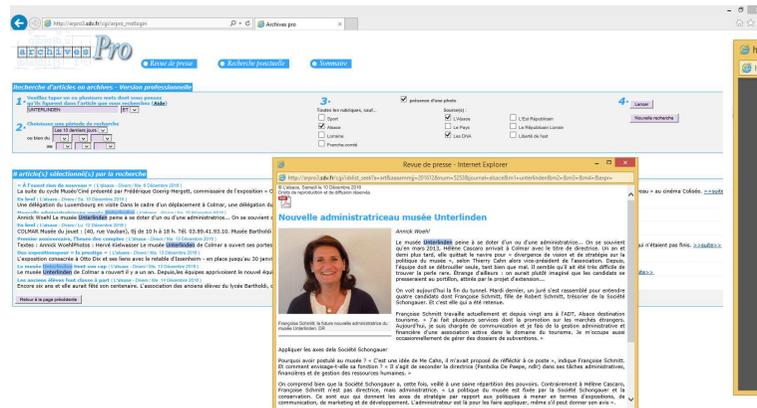


La Revue de Presse en ligne de la Presse Quotidienne Régionale



Un outil reconnu par la presse régionale

La Revue de Presse **OFFICIELLE**

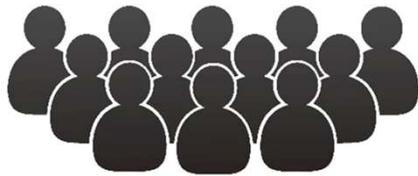


Une **protection juridique** pour votre structure

Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon

L'utilisateur du site se met en **conformité avec la loi** et acquiert ainsi un **DROIT D'USAGE** de la publication à savoir :

- La lecture par une ou plusieurs personnes
- L'archivage à usage personnel et privé
- Accès permanent aux archives :
 - Toute l'info locale, régionale et nationale
 - via une recherche rapide par mots clés



2 typologies d'utilisateurs

1- le responsable de la Revue de Presse
qui gère, trie, sélectionne, met en forme :
ACCES GESTIONNAIRE avec code

2- les utilisateurs qui ont accès à la revue de presse ;
préparée par le gestionnaire et à la recherche ponctuelle :
ACCES UTILISATEUR avec code

Service professionnel de revue de presse

Accès utilisateur : identification

Pour accéder à la revue de presse ,
veuillez saisir votre mot de passe

Accès gestionnaire : identification

Pour accéder au compte gestion ,
veuillez saisir votre mot de passe

ALSACE **DNA** **BEST** **Le Républicain Lorrain** **Vosges matin**

2 modes d'utilisation possibles



1- Création d'une **REVUE DE PRESSE** « sur mesure et automatique »

Sélection d'articles mise en forme à destination des utilisateurs

Elle est réalisée par le gestionnaire qui a, **seul**, accès :

- aux recherches par mots-clefs
- à la sélection des articles
- à la mise en page et la diffusion de la revue de presse



2- Consultation d'articles dans les archives via la fonctionnalité : **RECHERCHE PONCTUELLE**

- Utilisable par tous : gestionnaire et utilisateurs
- Accès à l'ensemble des archives des journaux, depuis leur mise en ligne
- Balayage des journaux avec recherche par mots-clefs et période de parution

Un contenu exhaustif et précis



Les points forts sur le plan REDACTIONNEL

1 couverture éditoriale optimale

de toute l'actualité des territoires
lorrains, alsaciens et franc-comtois

Des articles disponibles sur plus de 15 ans

5 titres représentés

L'Alsace, Les Dernières d'Alsace, L'Est Républicain,
Le Républicain Lorrain, Vosges Matin



Une mise en ligne rapide

Tous les articles accessibles tous les matins
dès 7h30/8 heures (horaire indicatif)

Un gain de temps



Revue de presse traditionnelle

Un travail trop fastidieux



Réception des journaux
(éditions et titres selon votre abonnement)



Lecture



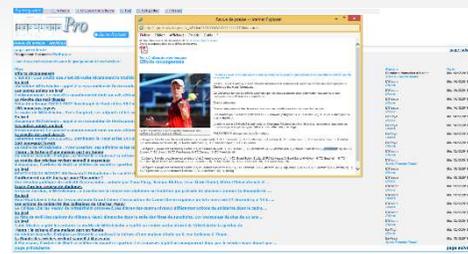
Sélection - Découpage



Photocopie - Collage - Mise en page



Copie - Diffusion



ALSACE Pro

Revue de presse officielle en ligne

Un gain de temps précieux

Réception des articles
selon les mots-clés choisis
TOUTES EDITIONS / TITRE

+

Tri par ordre de priorité



Diffusion aux personnes ou groupes
concernés

(Elus, direction des services, direction générale,
direction de la communication, direction
financière, services juridiques...)

Un gage d'efficacité

Une revue de presse automatique tout au long de l'année



- Automatisation de la recherche
- Sélection des titres et journaux concernés
- Envoi des résultats complets et précis au gestionnaire
- Mise en forme professionnelle
- Envoi ciblé, spécifique par email ou diffusion sur les postes connectés à la revue

Un gage de sérieux et de rapidité

Diffusion intelligente

Via votre intranet ou email interne

Diffusion large :

Disponible sur tous les postes connectés à la revue de presse.

Diffusion sélective :

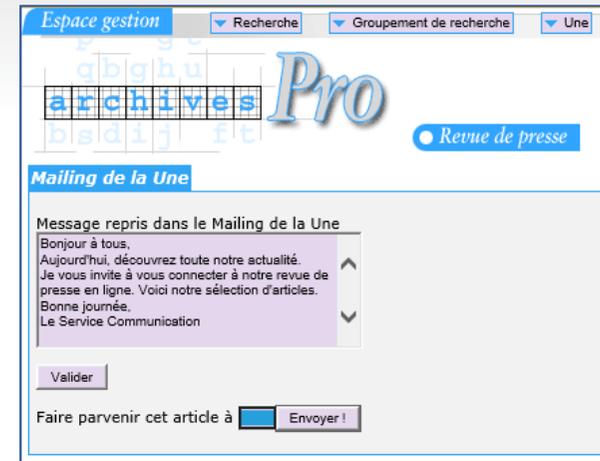
Envoi spécifique par mail à des personnes ou groupes ciblés.

Accès et consultation ultra rapides

Une présentation ordonnée et claire

- A la Une : l'information essentielle
- Les groupements de recherches
- Classement par ordre d'importance

Vous simplifiez et complétez la gestion de votre revue « papier »



Tarifs en vigueur

Revue de presse officielle en ligne Tarifs € HT par titre et par an

Les tarifs « Revue de presse » sont calculés en fonction de la taille de votre structure (nombre de collaborateurs) et du nombre d'abonnements « papier » déjà actifs.

Nombre de salariés au sein de votre structure	TARIF € HT sans abonnement papier	GRILLE TARIFAIRE € HT			
		Applicable selon le nombre d'abonnement papier déjà en place			
		1 à 2 abonnement(s)	3 à 9 abonnements	10 à 19 abonnements	20 abonnements et +
1 - 20	412	350,20	329,60	309,00	288,40
21 - 50	515	437,75	412,00	386,25	360,50
51 - 100	1 030	875,50	824,00	772,50	721,00
101 - 200	1 442	1 225,70	1 153,60	1 081,50	1 009,40
201 - 500	2 060	1 751,00	1 648,00	1 545,00	1 442,00
501 - 800	2 523,50	2 144,98	2 018,80	1 892,63	1 766,45
+ 800	2 832,50	2 407,63	2 266,00	2 124,38	1 982,75

Essai gratuit possible pendant 1 semaine sur demande.

CGV - Revue de Presse

Condition générales de vente de la revue de presse régionale sur Internet



Article 1 L'Alsace, L'Est Républicain, Vosges Matin, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, Le Républicain Lorrain proposent une revue de presse accessible sur un site Internet. Les présentes conditions générales sont celles applicables au contrat d'abonnement à ce site. **Article 2** L'abonnement proposé est destiné exclusivement aux employeurs (public ou privés) aux fins d'utilisation par leurs employés dans le cadre de leur lieu de travail. **Article 3** L'abonnement est souscrit pour une durée de douze mois consécutifs. Il est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de quinze jours avant l'échéance. **Article 4** Le tarif applicable est fonction, à la fois : - du nombre d'abonnements aux journaux « papier » payants 7 jours / 7 du contractant, aux quotidiens ci-dessus. - du nombre d'employés du contractant, selon différents seuils prévus au tarif. **Article 5** L'abonnement est tarifié pour douze mois consécutifs. Le tarif applicable est le tarif en vigueur au moment de la conclusion du contrat ou du renouvellement de celui-ci. **Article 6** Le souscripteur s'engage, pendant toute la durée du contrat, à conserver le nombre d'abonnements papier ayant conditionné le tarif applicable. **Article 7** La revue de presse quotidienne est liée aux parutions du journal papier. Elle est accessible normalement à partir de 7h30 (heure indicative). En matière de contenu, l'édition de référence de la revue de presse est l'édition électronique, dont le contenu peut varier selon les journaux. En effet, pour des raisons techniques, certains articles présents dans l'édition papier peuvent être absents de l'édition électronique. Les journaux ne peuvent pas être tenus pour responsables d'éventuelles défaillances du réseau. **Article 8** Le contractant s'engage à faire respecter par ses employés les règles de propriété intellectuelle des divers contenus du site. Il est ainsi précisé que l'utilisateur du site n'acquiert, au titre du présent contrat, qu'un droit d'usage de la publication, à savoir la lecture par une ou plusieurs personnes, ou l'archivage à usage personnel et privé. Aucun droit de reproduction, sous quelque forme que ce soit (photocopie, scanner, copie numérique), n'est inclus dans l'acquisition de la publication, si ce n'est celui d'une copie destinée à usage strictement personnel, dans le cadre de son activité professionnelle. Ainsi, le contenu ne devra être ni reproduit, ni résumé, ni altéré, ni rediffusé sans autorisation préalable de l'éditeur pour un usage autre que strictement privé (dans les conditions prévues à l'article 2), ce qui exclut toute reproduction à des fins professionnelles. Toute utilisation non autorisée constitue une contrefaçon pénalement sanctionnée. **Article 9** L'abonnement à la revue de presse est payable à réception de facture. Tout paiement postérieur à la date figurant sur la facture donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront calculées à compter de la date de paiement figurant sur la facture. Le non-respect des délais de paiement ou l'existence d'un arriéré, pour quelque motif que ce soit, y compris le recouvrement ou le règlement judiciaire : - rend caduque toute convention expresse préalable - entraîne l'intervention du contentieux - rend immédiatement exigibles toutes sommes restant dues. **Article 10** Juridiction : les tribunaux du siège de chaque journal sont seuls compétents pour toute contestation relative à l'interprétation, l'exécution et la facturation de l'abonnement à la revue de presse.



REVUE DE PRESSE EN LIGNE

ALSACE

DNA
DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE

Le Républicain
Lorrain

L'EST
RÉPUBLICAIN

Vosges
matin

CONTACT

Olivier BENOIN

Marché Institutionnels et Événementiels

03 89 32 79 20

olivier.benoin@lalsace.fr